

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°2025/11

Objet : « Anticiper les conflits de multiusages et de voisinage en territoire rural et agricole »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 20/02/2025 validant la programmation pour l'année 2025,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « **Anticiper les conflits de multiusages et de voisinage en territoire rural et agricole** » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Panneaux mobiles	1 833.36	Région	2 500.18
Projection et droits de diffusion	575.00	CD 73	2 500.18
Campagne « campagne, montagne ... respect »	2 592.00		
TOTAL	5 000.36	Total	5 000.36

Article 2

La Région Auvergne Rhône Alpes et le Département de la Savoie seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 3 avril 2025

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

